

L'an deux mil vingt, le six du mois d'Avril à vingt heures, afin d'assurer la tenue de la réunion du conseil municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée à la mairie de DAMPIERRE-SOUS-BROU, sans que le public soit autorisé à y assister sous la présidence de M. LEVERD Tony, Maire, dûment convoqués le 06 Avril 2021.

Date de convocation du conseil municipal : 30 Mars 2021.

Tous Présents : M. BELFORT Jean-Claude, M. BRAULT André, M. BRUNEAU Jérôme, Mme DELORME Sylvie, M. GAUDICHAU Alain, Mme GISKA Céline, M. SAILLARD Jean-Pierre, Mme SERREAU Hélène, Mme TOURY Béatrice, Mme VAMBRE Adeline.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 11

Secrétaire de séance : M. SAILLARD Jean-Pierre.

DELIBERATION 2021-08

-Approbation du Compte de Gestion 2020. Budget communal.

M. le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Trésorier.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE le compte de gestion de la Commune établi par le Trésorier pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DELIBERATION 2021-09

Approbation du Compte Administratif 2020. Budget communal.

Le Compte administratif est présenté ainsi au Conseil Municipal :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	207.013,22 €	145.290,16 €
Recettes	279.637,61 €	49.636,19 €
Résultat de l'exercice 2020	+72.624,39 €	-95.653,97 €
Report antérieur	128,334,90 €	33.805,57 €
Intégration de résultats d'ordre non budgétaire concerne transfert compétence Assainissement au S.M.O. au 01/01/2020.	-5.984,89 €	56.140,43 €
Résultat cumulé	159.876,83 €	-5.707,97 €

Ce compte administratif fait ressortir un déficit de clôture au 31/12/2020 de : 5.707,97 € en section d'investissement et un excédent de 159.876,83 € en section de fonctionnement.

Soit un excédent d'ensemble de : 154.168,86 €.

Après la sortie de M. le Maire,

Sous la Présidence de M. BRAULT André,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-ADOpte le compte administratif 2020 en concordance avec le compte de gestion dressé par le Trésorier.

DELIBERATION 2021-10

Vote des taux des taxes communales

M. le Maire présente l'état de notification des bases d'imposition pour 2021.

L'article 16 de la loi de finances 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (appelée « taxe d'habitation sur les résidences principales – THRP ») et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupement.

A compter de 2021, les communes et les EPCI cessent de percevoir le produit de la THRP. Le produit résultant des cotisations acquittées par les contribuables encore redevables est perçu par l'Etat. En conséquence de cette suppression, un nouveau panier de ressources fiscales est mis en place pour chaque catégorie de collectivités concernée :

- Les communes se voient ainsi transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire en compensation de la perte du produit de THRP.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-DÉCIDE à la majorité, de ne pas majorer les taux du Foncier qui sont les suivants :

-Taxe foncière (bâti) - TFB : 12,20 % (taux communal) + 20,22 % (taux départemental) = 32,42 %

-Taxe foncière (non bâti) - TFNB : 27,58 % (taux communal)

DELIBERATION 2021-11

Affectation du résultat cumulé de Fonctionnement de clôture 2020 sur Budget Primitif 2021

Le conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement considérant les éléments suivants

Section de fonctionnement	
Excédent de clôture 2019	128.334,90 €
Part affectée à l'investissement en 2020	35.097,57 €
Résultat 2020 Excédent	72.624,39 €
Intégration de résultats opération ordre non budgétaire (Assainissement) Déficit	5.984,89 €
Résultat de clôture au 31/12/2020 Excédent	159.876,83 €
Section d'Investissement	
Excédent de clôture 2019	33.805,57 €
Résultat 2020 Déficit	95.653,97 €
Intégration de résultats opération ordre non budgétaire (Assainissement) Excédent	56.140,43 €
Résultat de clôture au 31/12/2020 Déficit	5.707,97 €

DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit:

R002 affectation à l'excédent reporté **106.643,83 €**

R1068 excédent de fonctionnement capitalisé **53.233,00 €**

Pour information

D001 Résultat d'Investissement reporté **5.707,97 €**

DELIBERATION 2021-12

Budget Primitif 2021

M. le Maire présente le projet du budget primitif communal pour 2021 qui s'équilibre comme suit:

SECTION INVESTISSEMENT:

DEPENSES/ RECETTES : 138.033,00 € (dont au R1068 : 53.233,00 €)

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

DEPENSES/RECETTES : 318.844,00 € (dont au R002 : 106.643,83 €)

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,
-**ADOpte** le budget communal pour 2021.

DELIBERATION 2021-13

Renouvellement contrat informatique SEGILOG 2021-2024

Le contrat d'acquisition du droit d'utilisation des logiciels existants et à venir, de prestations de services de maintenance des logiciels, de formation assistance à la gestion informatisée, arrive à échéance le 31 mai 2021. Le renouvellement du contrat SEGILOG serait pour une durée de 3 ans à effet au 1er juin 2021. soit jusqu'au 31 Mai 2024.

Le coût forfaitaire représente:

- 1°) pour la partie cession du droit d'utilisation et développement des logiciels, 2.088,00 € H.T. par an.
- 2°) pour la partie maintenance des logiciels et formation, 232,00 € H.T. par an.

La commune ne choisit pas d'utiliser le logiciel de gestion du cadastre annexée au présent contrat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
-Autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat.

Informations- Questions diverses

-Elections Départementales et Régionales des 13 et 20 juin 2021 : En attente de décision gouvernementale pour report ou non, considérant la situation sanitaire (Covid19). Signaler à la Préfecture du choix de la salle polyvalente pour un bon déroulement des élections.

-M. le Maire suggère de réfléchir à un contrat d'embauche pour le service technique par le biais de Pôle Emploi : la collectivité peut bénéficier d'aides de l'État.

-Situation de la Fontaine Saint Jean près du Bois au Roi et détermination parcelle pour entretien.

-Sinistre maison à Thoreau : contacter le Conseil Départemental pour avis sur démolition.

-Penser à indiquer des infos pour le compte Facebook de la commune.

-Point sur la distribution de sachets de chocolats pour Pâques au domicile des enfants jusqu'à 13 ans qui a remporté beaucoup de succès. A cette occasion M. Alain GAUDICHAU remercie la commission des fêtes qui a pris cette initiative.

-Buse à boucher près du cimetière pour éviter que les enfants en fassent un terrain de jeu dangereux

-A propos de la demande d'autorisation d'aménagement du stationnement devant le 14 rue Sainte Barbe, M. BRAULT rappelle que la commune ne prend aucun frais à sa charge.

-Installation d'une cuve de récupération d'eau sur le terrain jouxtant la mairie côté entrée de l'appartement au dessus de la mairie géré par le Logement Dunois. La cuve serait aménagée près du bâtiment de la salle polyvalente.

-Autorisation au maire à signer la convention PayFIP proposée par la Direction Générale des Finances Publiques. (DGFIP) pour mettre à la disposition des usagers le paiement par un service gratuit en ligne. (locations de salle)

-Commission des travaux samedi 09/04/2021 à 9H à la mairie.

Séance levée à 22H45.

Prochaine réunion le Mardi 18 Mai 2021 à 20H.

Tony LEVERD	Adeline VAMBRE	Jean-Pierre SAILLARD
Hélène SERREAU	Sylvie DELORME	Alain GAUDICHAU
Béatrice TOURY	Céline GISKA	Jean-Claude BELFORT
André BRAULT	Jérôme BRUNEAU	